1006082201

DATE DEPOT :	2010-07-13
NUMERO DE DEPOT :	60822
N° GESTION :	2000B18544
N° SIREN :	433466570
DENOMINATION :	SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
ADRESSE :	1 rue d Astorg 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/05/20
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RATIFICATION NOMINATION ADMINISTRATEUR(S)
	NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

EC 20/T/10 NG QY
EC EM

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
Société Anonyme au capital de 1.958.796.240 euros
Siège social : 1 rue d'Astorg - 75008 Paris
433 466 570 RCS Paris

0811785144

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 20 MAI 2010

G.T.C. de Paris
I M R
13 JUIL. 2010
N° DE DÉPOT

L'an deux mil dix,
Le 20 mai à 15 heures ,

Les actionnaires de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, Société Anonyme au capital de 1.958.796.240 euros, dont le siège social est 1 rue d'Astorg 75008 Paris se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli à 75001 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration suivant avis publiés au BALO du 14 avril 2010, et dans un journal d'annonces légales "Le publicateur légal" en date du 3 mai 2010, ainsi que par lettre adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard MESTRALLET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La Société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Patrick VANDERBEKEN, possédant tant par elle-même que comme mandataire 173 406 974 actions, représentant 173 406 974 voix et le GROUPE BRUXELLES LAMBERT, représenté par Monsieur Bruno BAYET, possédant tant par lui-même que comme mandataire 35 000 000 actions représentant 35 000 000 voix, sont appelés comme scrutateurs de l'assemblée disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau ainsi constitué a désigné Madame Marie-Ange DEBON pour remplir les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président indique que le quorum définitif n'est pas encore arrêté, mais qu'il ressort de la feuille de présence que le quorum provisoire de 365 018 947 actions, soit 74,74 % des actions ayant le droit de vote, a été réuni. Le quorum légal requis d'un quart des actions ayant le droit de vote est atteint.

Le Président déclare, en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur MESTRALLET rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation aux fonctions d'administrateur de M. Patrick OUART
- Nomination de M. Jérôme TOLOT aux fonctions d'administrateur
- Nomination de M. Dirk BEEUWSAERT aux fonctions d'administrateur

- Nomination de M. Alain CHAIGNEAU aux fonctions d'administrateur
- Nomination de M. Guillaume PEPY aux fonctions d'administrateur
- Nomination de M. Gilles BENOIST aux fonctions d'administrateur
- Nomination de M. Gérald ARBOLA aux fonctions d'administrateur

- Pouvoirs pour formalités.

Avant de passer au vote des résolutions, Monsieur Gérard MESTRALLET indique qu'il ressort de la feuille de présence que le quorum définitif de 369 138 096 actions, soit 75,58 % des actions ayant le droit de vote, a été réuni. Le quorum tant à titre ordinaire qu'extraordinaire est atteint.

SIXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation de M. Patrick OUART aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de ratifier la cooptation aux fonctions d'administrateur de M. Patrick OUART décidée par le conseil d'administration du 14 janvier 2010 et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 96,4 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	356 013 306
Contre	12 944 702
Abstention	196 394

SEPTIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Jérôme TOLOT aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer M. Jérôme TOLOT pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 96,9 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	357 731 964
Contre	11 228 608
Abstention	193 830

HUITIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Dirk BEEUWSAERT aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de nommer M. Dirk BEEUWSAERT, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 96,9 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	357 856 566
Contre	11 102 092
Abstention	195 744

NEUVIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Alain CHAIGNEAU aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de nommer M. Alain CHAIGNEAU, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 96,9 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	357 852 599
Contre	11 105 560
Abstention	196 243

DIXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Guillaume PEPY aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer M. Guillaume PEPY, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 99,0 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	365 392 200
Contre	3 696 659
Abstention	65 543

ONZIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Gilles BENOIST aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer M. Gilles BENOIST, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 98,7 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	364 278 269
Contre	4 677 851
Abstention	198 282

DOUZIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Gérald ARBOLA aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer M. Gérald ARBOLA, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 98,4 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 154 402
Pour	363 353 806
Contre	5 602 064
Abstention	198 532

VINGT-SEPTIEME RÉSOLUTION

(Cette résolution a pour objet les pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 99,9 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	369 138 096
Pour	369 057 923
Contre	5 736
Abstention	74 437

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme

Marie-Ange DEBON
Secrétaire de l'Assemblée